

CLUB GYMNASKA-VOLTIGEURS

POLITIQUES DES ROUTINES DE SOL

ANNÉE 2026-2027



Routines de sol secteur régional (R3 et +)

Les gymnastes de la catégorie R3 auront des routines collectives et c'est l'entraîneur qui décidera de la routine la plus appropriée pour chaque athlète. Le coût pour la routine pour le parent sera de 30\$, incluant un cours d'une heure en groupe pour apprendre la routine.

Pour une routine de groupe de niveau R3, l'entraîneur sera payé une heure pour la création de la routine et une heure pour le cours de groupe au taux horaire établi selon la charte salariale en vigueur.

À partir de la catégorie R4-R5 et pour les R3 des groupes "Évolution", les routines sont individuelles. Les frais de chorégraphie pour une nouvelle routine de sol seront de 100\$ pour le parent. Le coût comprend la composition de la routine et 1h30 de cours privé pour l'apprentissage.

Si le chorégraphe doit effectuer les recherches de la musique et/ou faire un montage, il y aura des frais supplémentaires de 25\$. Le choix de la musique de sol doit être approuvé par l'entraîneur.

Pour une routine régionale individuelle, l'entraîneur sera payé pour la création de la routine et une heure et demie pour le cours privé pour un montant total de 75\$ pour une routine.

Routines de sol secteur Provincial

Des catégories NIntro à N7, les routines sont individuelles. Les frais de chorégraphie pour une nouvelle routine de sol seront de 165\$ pour les parents. Le coût comprend la composition de la routine et 2h00 de cours privé pour l'apprentissage de la routine. Si le chorégraphe doit effectuer les recherches de la musique et/ou faire un montage, il y aura des frais supplémentaires de 25\$.

Le choix de la musique de sol doit être approuvé par l'entraîneur.

Pour les catégories N8 et plus, pour une nouvelle routine individuelle de sol, le choix du chorégraphe est à votre discrétion. Les frais peuvent varier selon le chorégraphe choisi. L'athlète doit informer son entraîneur de son choix et le choix de la musique doit être approuvé par l'entraîneur.

Pour une routine provinciale individuelle, l'entraîneur sera payé pour la création de la routine et deux heures pour les cours privés un montant total de 140\$ pour une routine. La personne qui effectue les routines de sol doit être approuvée par la direction et la routine doit être approuvée par le directeur technique avant que la routine soit finale.